



# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## Rapport de la direction sur le rendement

Ce rapport de la direction sur le rendement annuel contient les faits saillants annuels, mais ne comprend pas les états financiers annuels complets.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

(en dollars canadiens)

Oak Hill Asset Management Inc.  
Gestionnaire de portefeuille  
Ontario, Canada

## Énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement annuel peut contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'entendent d'informations présentées portant sur des événements, des conditions ou des résultats d'exploitation possibles qui sont fondées sur des hypothèses à l'égard de conditions économiques et de lignes de conduite futures et comprennent les informations financières prospectives (les « informations financières prospectives ») liées aux résultats d'exploitation, à la situation financière et aux flux de trésorerie prospectifs qui sont présentés à titre de prévision ou de projection. Les informations financières prospectives sont des énoncés prospectifs sur les résultats d'exploitation futurs, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet de conditions économiques et de lignes de conduite futures.

On peut reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de verbes tels « pouvoir », « s'attendre à », « anticiper », « cibler », « projeter », « estimer », « avoir l'intention de », « continuer » ou « croire », conjugués notamment au mode conditionnel ou au temps futur, et d'expressions similaires pouvant aussi être utilisées dans leur forme négative. En raison de différents risques et incertitudes, les résultats ou les événements réels ou le rendement réel d'un fonds peuvent différer de manière significative de ceux prévus selon les informations et énoncés provisionnels. Les facteurs de risque significatifs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels sont indiqués à la rubrique « Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié. Les investisseurs sont également avisés que les énoncés prospectifs sont basés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, notamment les plans actuels, les estimations, les opinions et les analyses d'un fonds, réalisés à la lumière de son expérience, des conditions et des attentes actuelles à l'égard des événements futurs ainsi que d'autres facteurs pertinents. Avant de prendre des décisions d'investissement, nous vous invitons à étudier attentivement divers facteurs, notamment ceux mentionnés ci-dessus. Toutes les opinions contenues dans les énoncés prospectifs peuvent changer sans préavis et sont fournies de bonne foi, mais sans responsabilité légale.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

### Analyse du rendement par la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

---

Le présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill Nexpoint (le « Fonds » ou le « fonds d'investissement ») représente le point de vue de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des facteurs et événements importants ayant une incidence sur le rendement et les perspectives du fonds d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, date de fin d'exercice du fonds d'investissement. Tous les efforts ont été déployés pour s'assurer que l'information qui y est contenue est exacte et complète. Toutefois, le fonds d'investissement ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu de ce document. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds (le « prospectus »). Dans ce rapport, le « gestionnaire » s'entend d'Oak Hill Asset Management Inc. et le « Fonds » s'entend du Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint. Par ailleurs, la « valeur liquidative » s'entend de la valeur du Fonds calculée aux fins de transaction, et l'analyse de son rendement se base sur celle-ci. Tous les montants en dollars sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

#### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser un rendement absolu positif et constant d'une faible volatilité et d'une faible corrélation avec les marchés boursiers en investissant dans des titres du Canada, des États-Unis et d'autres territoires étrangers. Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds se concentrera principalement sur l'arbitrage de fusions en investissant dans les titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement (y compris des fusions par voie de prise de contrôle et d'offres publiques d'achat).

L'arbitrage de fusions est une approche d'investissement hautement spécialisée, conçue de façon générale pour profiter de la réussite d'opérations de fusion.

#### Dispenses du Règlement 81-102

Aucune dispense du Règlement 81-102 n'a été requise pour le Fonds.

#### Effet de levier

L'effet de levier découle d'une exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents qui est supérieure au montant investi. Il peut accroître la volatilité, réduire la liquidité du Fonds et faire en sorte que le Fonds doive liquider des positions à un moment inopportun. Conformément à la dispense relative aux placements d'un fonds alternatif obtenue par le Fonds, comme il est mentionné précédemment, l'exposition globale du Fonds, qui doit correspondre à la somme des montants suivants, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du Fonds : a) la valeur totale des dettes impayées du Fonds aux termes de conventions d'emprunt, b) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert du Fonds et c) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés précis, déduction faite de la valeur théorique totale des positions dérivées qui sont des opérations de couverture.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, l'exposition brute globale du Fonds la plus faible et l'exposition brute globale la plus élevée se sont établies à 108,72 % (31 décembre 2023 – 90,6 %) et à 170,48 % (31 décembre 2023 – 144,6 %) de la valeur liquidative, respectivement. La principale source de levier du Fonds correspondait aux sommes empruntées aux fins de placement. La stratégie du Fonds est présentée dans le prospectus simplifié du Fonds.

#### Risques

Les risques associés à un placement dans les parts du Fonds demeurent les mêmes que ceux figurant dans le prospectus. Le Fonds convient aux investisseurs qui cherchent à s'exposer à un risque faible au moyen d'un portefeuille diversifié de titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 19 avril 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023, aucun changement n'a eu d'incidence sur le niveau de risque global associé aux placements du Fonds. Par conséquent, le niveau de risque global du Fonds et le niveau de tolérance au risque des investisseurs demeurent tels qu'ils sont mentionnés dans le prospectus.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

**Analyse du rendement par la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024**

---

### Résultats d'exploitation

Le Fonds a été constitué le 19 avril 2023 et sa valeur liquidative s'établissait à 77,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 61,4 millions de dollars). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, les parts de la série A du Fonds ont dégagé un rendement de 3,68 %, les parts de la série F, un rendement de 4,57 %, et les parts de la série X, un rendement de 4,77 %.

En règle générale, le Fonds vise à générer un rendement positif absolu et constant d'une faible volatilité et d'une faible corrélation avec les marchés boursiers en investissant dans des titres du Canada, des États-Unis et d'autres territoires étrangers. Le Fonds prend peu de risques et se concentre sur l'arbitrage de fusions en investissant dans des titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024, la valeur liquidative du Fonds a augmenté de 27,9 % pour atteindre 77,9 millions de dollars. Le Fonds n'a versé aucune distribution en numéraire au cours de l'exercice.

### Analyse du rendement par la direction

Les marchés boursiers américains ont fait preuve d'une grande résilience en 2024. L'indice S&P 500 a enregistré un impressionnant gain annuel de 25,00 %, sa meilleure progression sur deux ans depuis 1998. Ce fort rendement s'explique en grande partie par des avancées significatives dans les technologies d'intelligence artificielle et une expansion économique constante. Le secteur de la technologie, particulièrement les entreprises Nvidia et Tesla, s'est distingué et a généré une part importante des gains du marché en 2024. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, l'indice de rendement global composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde ont dégagé des rendements en dollars canadiens de 4,23 %, de 21,65 % et de 19,22 %, respectivement; les rendements des titres à revenu fixe ont quant à eux été mis à l'épreuve et ceux des marchés boursiers ont enregistré une forte croissance.

Dans l'ensemble, les gains du marché n'ont pas été uniformément répartis. Au 31 décembre, les dix plus grandes valeurs du S&P 500 représentaient 38 % de cet indice et 34 % du Russell 1000, soit un niveau de concentration sans précédent. Cette situation complexifie la tâche des gestionnaires de portefeuilles actifs qui tentent de répliquer l'indice tout en respectant les règles de diversification. Des signes montrent que l'étendue du marché pourrait s'améliorer, bien que des disparités persistent. Alors que l'indice S&P 500 pondéré en fonction de la capitalisation boursière a progressé de 25,00 %, l'indice à pondération égale n'a augmenté que de 12,78 % au cours de l'année. Ce rendement inégal rappelle les risques systémiques associés à une forte concentration dans quelques entreprises dominantes et complique les stratégies d'atténuation des risques des investisseurs, qu'ils soient passifs ou actifs. Un marché plus large contribuerait à renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs, ce qui fournirait une base solide pour la croissance économique.

Les obligations de qualité investissement ont connu une année difficile en 2024, l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond ayant offert un modeste rendement de 1,25 % pour l'année. Après avoir culminé à plus de 5,0 % en milieu d'année, son rendement s'est affaibli en raison d'une amélioration significative du rendement des obligations du Trésor de 10 ans, qui ont terminé l'année à 4,57 %. Il s'agit là d'une hausse sans précédent du rendement des obligations d'État, à la suite d'une baisse de 100 points de base du taux des fonds fédéraux depuis septembre 2024.

Pour l'avenir, les analystes de marché prévoient que l'économie américaine et les bénéfices des entreprises continueront de croître, ce qui favorisera un rendement positif des marchés boursiers. Toutefois, les risques comprennent la volatilité des taux et les pressions inflationnistes, qui sont exacerbées par l'incertitude entourant les politiques fiscales du gouvernement Trump. Les attentes concernant la Réserve fédérale américaine ont considérablement évolué au cours des derniers mois. Le marché anticipe désormais une trajectoire plus modeste de baisses de taux. Le taux des fonds fédéraux est projeté à 3,75 % d'ici décembre 2025, tandis qu'on s'attendait auparavant à un taux de 3,00 %.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

### Analyse du rendement par la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

---

Bien que nous maintenions une vision positive de l'économie américaine et des marchés boursiers pour 2025, la prudence est de mise quant aux évaluations à plus long terme. Le fait que l'indice S&P 500 n'a pas connu de baisse significative en 2024 met en évidence la possibilité d'une volatilité accrue en 2025. De façon surprenante, les ratios cours/bénéfices prévisionnels élevés ne se limitent pas aux Sept Magnifiques, mais s'observent sur l'ensemble du marché, ce qui souligne la nécessité d'une croissance des gains pour soutenir toute nouvelle appréciation des cours des actions. Ainsi, nous restons optimistes quant au cours des actions américaines en 2025, notamment en raison des prévisions de forte croissance du PIB, de conditions financières accommodantes et de dépenses de consommation résilientes. Les investisseurs devraient toutefois rester vigilants vis-à-vis des risques tels que les pressions inflationnistes, les incertitudes politiques liées au gouvernement Trump et les déséquilibres économiques en Chine.

### Fusions-acquisitions en 2024

En 2024, plus de 2 billions de dollars en volume de fusions-acquisitions annoncées ont été enregistrés en Amérique du Nord, soit le deuxième niveau le plus élevé des cinq dernières années. Le volume des fusions-acquisitions annoncées est resté stable durant les deux semestres de 2024, le premier semestre étant davantage orienté vers les mégaopérations (plus de 10 milliards de dollars) et le second vers les opérations de moyenne capitalisation (de 1 à 10 milliards de dollars). À l'échelle mondiale, les activités de fusions-acquisitions ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente et ont dépassé 3,5 billions de dollars. Nous observons une croissance constante dans toutes les régions, mais l'Amérique du Nord est demeurée le principal contributeur, représentant 58 % du volume mondial des opérations.

Les contreparties en actions ont gagné en importance en 2024, de nombreux acquéreurs voyant leurs actions être négociées à un niveau inégalé en 52 semaines. Les opérations entièrement en actions ont représenté le tiers de toutes les opérations évaluées à plus de 200 millions de dollars et ont connu une hausse significative au second semestre. La hausse des taux d'intérêt, associée à des marchés boursiers dynamiques entraînant des cours élevés pour les actions des acquéreurs, a fait des actions une monnaie d'échange attrayante. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 : les stratèges de marché prévoient des rendements absolus positifs sur les actions, ce qui favorisera les opérations à base d'actions. Les opérations nord-américaines évaluées entre 1 et 5 milliards de dollars ont connu une croissance notable au second semestre de 2024, augmentant de 22 % par rapport aux niveaux de 2023. Cette résurgence a touché divers secteurs, six secteurs d'activité sur neuf ayant affiché des augmentations annuelles du volume des fusions-acquisitions. Parmi les dix plus grandes opérations annoncées en Amérique du Nord en 2024, les secteurs de la technologie, des médias et de l'énergie se sont particulièrement démarqués, avec une croissance significative des annonces d'opérations dépassant 1 milliard de dollars. Fait à souligner, les annonces de plus de 1 milliard de dollars dans les secteurs de la technologie et de la santé ont atteint des niveaux presque records, juste derrière le sommet observé en 2021.

Les activités des promoteurs financiers ont considérablement augmenté; les opérations annoncées ayant atteint une valeur de près de 700 milliards de dollars en 2024. Le second semestre s'est terminé en force avec un volume supérieur aux quatre semestres précédents. Les promoteurs financiers ont été très actifs sur les marchés publics, ce qui a conduit à la privatisation de 34 cibles de plus de 1 milliard de dollars en 2024, un record en 17 ans en Amérique du Nord. Compte tenu de la perspective de nouvelles baisses de taux d'intérêt et de l'optimisme des marchés en 2025, les promoteurs sont en bonne posture pour réaliser un volume d'opérations encore plus important.

Le marché des fusions-acquisitions connaît une reprise à la fois cyclique et structurelle. On prévoit des rebonds sur plusieurs années soutenus par des niveaux records des marchés boursiers, une conjoncture économique solide, une baisse des taux d'intérêt, des marchés de capitaux ouverts, une confiance accrue des entreprises et une pression croissante sur les fonds de capital-investissement pour déployer des capitaux et monétiser les investissements. Pour la première fois depuis des décennies, les banques centrales réduisent leurs taux en raison d'une diminution de l'inflation plutôt que de ralentissements économiques, ce qui crée un environnement favorable aux fusions-acquisitions. La diminution des frais de service de la dette dans un scénario d'atterrissage en douceur devrait encourager les promoteurs à déployer les liquidités disponibles et les entreprises à utiliser leur excédent de capital. La conclusion des élections américaines constitue un catalyseur positif supplémentaire.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

### Analyse du rendement par la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

---

Un gouvernement Trump, associé à un Sénat contrôlé par les républicains, a entraîné des changements dans le personnel chargé de la réglementation. Cette situation augmente la probabilité que les opérations soient approuvées sans avoir à passer par une deuxième demande et pourrait stimuler l'appétit des entreprises pour des opérations importantes. En outre, la prolongation de la *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur l'emploi et les réductions d'impôts) clarifierait les taux d'imposition des sociétés, facteur essentiel à l'évaluation des opérations. Le scénario de base de Morgan Stanley prévoit une augmentation de 50 % des annonces de fusions-acquisitions en 2025, tandis que son scénario optimiste suggère une hausse plus substantielle de 78 %.

Le rendement du Fonds a été soutenu par plusieurs opérations d'arbitrage de fusion réussies, notamment les acquisitions d'Endeavor Group par Silver Lake Management LLC, d'Everbrige, Inc. par Thoma Bravo et de Nuvei Corporation par Advent International. Toutes ces opérations ont été réalisées au cours de l'exercice. En revanche, le Fonds a fait face à des difficultés en raison de placements qui ont nui à son rendement, notamment l'acquisition d'Amedisys par UnitedHealth Group et l'acquisition d'Arcadium Lithium par Rio Tinto.

### Événements récents

Nous appliquons notre processus d'investissement de manière rigoureuse au Fonds au fil des cycles du marché sans tenir compte de prédictions ou de points de vue prédéterminés sur leur évolution. En fait, à titre de gestionnaires de risque, nous réagissons aux conditions du marché en constante évolution et modifions la position du Fonds en conséquence. Le risque d'investissement du Fonds a été établi à la création de celui-ci et est revu chaque année.

### Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, Oak Hill Asset Management Inc. était responsable des activités et des affaires quotidiennes du Fonds et, à ce titre, avait droit à une rémunération, selon ce qui est décrit aux rubriques « Frais de gestion » et « Rémunération liée au rendement » ci-dessous.

### Frais de gestion :

En contrepartie des services fournis par le gestionnaire, le Fonds lui verse des frais de gestion. Les frais de gestion du Fonds sont calculés chaque jour ouvrable en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds. Les frais de gestion peuvent varier d'une série à l'autre et seront déduits à titre de charge du Fonds dans le calcul du bénéfice net du Fonds. Les frais de gestion pour chaque série de parts existante sont indiqués ci-après.

Le gestionnaire recevra des frais équivalant à : i) 1/365 de 2 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série A et des parts de la série A en dollars américains le jour ouvrable précédent, ii) 1/365 de 1 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série F et des parts de la série F en dollars américains le jour ouvrable précédent et iii) 1/365 de 0,75 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série X le jour ouvrable précédent.

Le total des frais de gestion du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 s'est élevé à 623 345 \$ (période du 19 avril 2023 [date de constitution] au 31 décembre 2023 – 265 099 \$). À son gré, le gestionnaire peut accepter d'imposer des frais de gestion réduits par rapport aux frais qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir du Fonds à l'égard des placements effectués dans celui-ci par les porteurs de parts qui détiennent un nombre minimal de parts pendant une période donnée ou qui répondent à d'autres critères déterminés par le gestionnaire à l'occasion. Dans de tels cas, une somme correspondant à la différence entre les frais de gestion autrement imputables et les frais réduits devant être versés par le Fonds sera distribuée périodiquement par ce dernier à ces porteurs de parts sous forme de distributions sur les frais de gestion (les « distributions sur les frais de gestion »). Le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin, à son gré, aux distributions sur les frais de gestion ou de les modifier à tout moment. Aucun changement n'a été apporté aux distributions sur les frais de gestion au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et de la période du 19 avril 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

**Analyse du rendement par la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024**

---

### **Rémunération liée au rendement :**

Le gestionnaire a le droit de recevoir une rémunération liée au rendement versée par le Fonds. Cette rémunération sera calculée et comptabilisée quotidiennement, puis versée trimestriellement. Pour toutes les séries de parts, le montant de la rémunération liée au rendement correspondra à 15 % de l'excédent du rendement total de la série de parts sur la valeur plafond précédente pour chaque série de parts applicable. Chaque jour où une rémunération liée au rendement est versée à l'égard du Fonds, une valeur plafond est fixée, qui correspond à la valeur liquidative du Fonds à cette date, déduction faite de tous les frais et charges. Aucune autre rémunération liée au rendement ne sera versée jusqu'à ce que la valeur liquidative, ajustée pour tenir compte de toute distribution effectuée depuis la dernière valeur plafond fixée, dépasse cette valeur plafond. La valeur plafond est perpétuelle et ne peut pas être remise à zéro. Les insuffisances par rapport à la valeur plafond s'accumulent chaque jour où le Fonds n'excède pas la valeur plafond, et la rémunération liée au rendement ne s'accumule pas tant que la série de parts du Fonds n'a pas dépassé la valeur plafond.

Le total de la rémunération liée au rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 s'est élevé à 625 828 \$ (période du 19 avril 2023 [date de constitution] au 31 décembre 2023 – 354 250 \$).

### **Parts détenues par des parties liées :**

Au 31 décembre 2024, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire et du gestionnaire de portefeuille détenaient 10 119 parts (31 décembre 2023 – 10 088 parts) de la série X et 1 000 parts (31 décembre 2023 – 1 000 parts) de la série F du Fonds.

### **Comité d'examen indépendant :**

Le Fonds n'attendait aucune approbation, recommandation positive ou instruction permanente de son comité d'examen indépendant à l'égard d'opérations avec des parties liées.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

### Faits saillants – 31 décembre 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières à propos des parts de la série A, de la série A en \$ US, de la série F, de la série F en \$ US et de la série X du Fonds, respectivement, en vue d'aider à comprendre le rendement financier du Fonds pour l'exercice depuis la date de création.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Série A</b>		
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>10,17 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :</b>		
Total des produits	0,33	0,25
Total des charges	(0,47)	(0,28)
Gain réalisé pour la période	0,58	0,06
(Perte latente) gain latent pour la période	(0,01)	0,28
<b>Augmentation totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables<sup>(3)</sup></b>	<b>0,43</b>	<b>0,31</b>
<b>Distributions :</b>		
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	-
Provenant des dividendes	-	-
Provenant des gains en capital	(0,21)	(0,08)
Remboursement de capital	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>(3) (4)</sup></b>	<b>(0,21)</b>	<b>(0,08)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>	<b>10,27 \$</b>	<b>10,17 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>		
Total de la valeur liquidative <sup>(5)</sup>	18 663	33 266
Nombre de parts en circulation <sup>(5)</sup>	1 817	3 271
Ratio des frais de gestion <sup>(6)</sup>	3,81 %	3,77 %
Ratio des frais d'opération <sup>(7)</sup>	0,75 %	0,50 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>(8)</sup>	174,42 %	134,34 %
<b>Valeur liquidative par part</b>	<b>10,27</b>	<b>10,17</b>

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 5 janvier 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements au sein de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2024

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Série A en \$ US</b>		
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>13,64 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :</b>		
Total des produits	0,43	0,05
Total des charges	(0,65)	(0,21)
Gain réalisé (perte réalisée) pour la période	0,24	(0,15)
Gain latent pour la période	0,44	0,23
<b>Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables<sup>(3)</sup></b>	<b>0,46</b>	<b>(0,08)</b>
<b>Distributions :</b>		
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	-
Provenant des dividendes	-	-
Provenant des gains en capital	(0,01)	-
Remboursement de capital	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>(3) (4)</sup></b>	<b>(0,01)</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>	<b>14,15 \$</b>	<b>13,64 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>		
Total de la valeur liquidative <sup>(5)</sup>	444 390	171 208
Nombre de parts en circulation <sup>(5)</sup>	31 406	12 556
Ratio des frais de gestion <sup>(6)</sup>	3,93 %	8,85 %
Ratio des frais d'opération <sup>(7)</sup>	0,75 %	0,50 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>(8)</sup>	174,42 %	134,34 %
<b>Valeur liquidative par part</b>	<b>14,15</b>	<b>13,64</b>

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 5 janvier 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements au sein de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2024

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Série F</b>		
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>10,35 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :</b>		
Total des produits	0,33	(0,21)
Total des charges	(0,40)	(0,21)
Gain réalisé pour la période	0,10	0,20
Gain latent pour la période	0,42	0,43
<b>Augmentation totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables<sup>(3)</sup></b>	<b>0,45</b>	<b>0,21</b>
<b>Distributions :</b>		
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	(0,15)	-
Provenant des dividendes	(0,01)	-
Provenant des gains en capital	-	-
Remboursement de capital	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>(3) (4)</sup></b>	<b>(0,16)</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>	<b>10,72 \$</b>	<b>10,35 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>		
Total de la valeur liquidative <sup>(5)</sup>	25 010 869	7 388 534
Nombre de parts en circulation <sup>(5)</sup>	2 332 549	713 889
Ratio des frais de gestion <sup>(6)</sup>	3,06 %	2,20 %
Ratio des frais d'opération <sup>(7)</sup>	0,75 %	0,50 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>(8)</sup>	174,42 %	134,34 %
<b>Valeur liquidative par part</b>	<b>10,72</b>	<b>10,35</b>

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 5 janvier 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour la période. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements au sein de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2024

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
<b>Série F en \$ US</b>		
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>13,79 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :</b>		
Total des produits	0,45	(0,09)
Total des charges	(0,48)	(0,51)
Gain réalisé (perte réalisée) pour la période	0,37	(0,02)
Gain latent pour la période	0,29	0,67
<b>Augmentation totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables<sup>(3)</sup></b>	<b>0,63</b>	<b>0,05</b>
<b>Distributions :</b>		
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	(0,08)	-
Provenant des dividendes	(0,02)	-
Provenant des gains en capital	(0,12)	-
Remboursement de capital	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>(3) (4)</sup></b>	<b>(0,22)</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>	<b>14,27 \$</b>	<b>13,79 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>		
Total de la valeur liquidative <sup>(5)</sup>	343 775	191 120
Nombre de parts en circulation <sup>(5)</sup>	24 095	13 857
Ratio des frais de gestion <sup>(6)</sup>	2,69 %	5,31 %
Ratio des frais d'opération <sup>(7)</sup>	0,75 %	0,50 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>(8)</sup>	174,42 %	134,34 %
<b>Valeur liquidative par part</b>	<b>14,27</b>	<b>13,79</b>

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 5 janvier 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements au sein de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2024

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Série X</b>		
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>10,22 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :</b>		
Total des produits	0,34	0,27
Total des charges	(0,37)	(0,23)
Gain réalisé pour la période	0,43	0,02
Gain latent pour la période	0,09	0,32
<b>Augmentation totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables<sup>(3)</sup></b>	<b>0,49</b>	<b>0,38</b>
<b>Distributions :</b>		
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	(0,11)	(0,02)
Provenant des dividendes	(0,01)	-
Provenant des gains en capital	(0,15)	(0,12)
Remboursement de capital	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>(3) (4)</sup></b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,14)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>	<b>10,43 \$</b>	<b>10,22 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>		
Total de la valeur liquidative <sup>(5)</sup>	52 093 815	53 093 391
Nombre de parts en circulation <sup>(5)</sup>	4 996 806	5 197 213
Ratio des frais de gestion <sup>(6)</sup>	2,79 %	2,69 %
Ratio des frais d'opération <sup>(7)</sup>	0,75 %	0,50 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>(8)</sup>	174,42 %	134,34 %
<b>Valeur liquidative par part</b>	<b>10,43</b>	<b>10,22</b>

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et la période du 5 janvier 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements au sein de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2024

---

### Rendement annuel composé

Cette rubrique décrit le rendement du Fonds au cours de l'exercice précédent et pour une partie de l'exercice de 2023 (date de constitution : 1<sup>er</sup> mai 2023). L'information indiquée suppose que toutes les distributions versées par le Fonds ont été réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative des séries données du Fonds. Les rendements antérieurs du Fonds ne sont pas nécessairement une indication de son rendement futur.

Exercice à ce jour	Série		
	A	F	X
2024	3,68 %	4,57 %	4,77 %
2023	3,19 %	3,53 %	3,37 %

# FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

### Sommaire du portefeuille de placements au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières à propos du Fonds en vue d'aider à comprendre son rendement financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

<i>Au 31 décembre 2024</i>	Pourcentage de l'actif net	<i>Au 31 décembre 2024</i>	Pourcentage de l'actif net
<b>LES 25 TITRES LES PLUS IMPORTANTS</b>		<b>RÉPARTITION DE L'ACTIF (par type d'actif)</b>	
<b>POSITIONS ACHETEUR</b>		<b>POSITIONS ACHETEUR</b>	
Retail Opportunity Investments Corp.	8,25 %	Actions du Canada	7,62 %
Barnes Group Inc.	6,95 %	Actions des États-Unis	68,53 %
Enstar Group Ltd.	6,94 %	Titres à revenu fixe des États-Unis	8,36 %
Smartsheet Inc.	6,19 %	Options des États-Unis	0,36 %
Manitex International Inc.	5,48 %	FPI aux États-Unis	8,25 %
Avid Bioservices Inc.	5,38 %	Droits de souscription des États-Unis	0,01 %
DS Smith PLC	5,22 %	Actions du Royaume-Uni	10,08 %
Héroux-Devtek Inc.	4,87 %	Actions de l'Europe	3,67 %
HashiCorp Inc.	4,27 %		
SecureWorks Corp.	4,15 %	<b>POSITIONS VENDEUR</b>	
ChampionX Corp.	4,09 %	Actions des États-Unis	(14,44 %)
Hargreaves Lansdown PLC	4,02 %	Options des États-Unis	(0,65 %)
Kellanova	3,86 %		
Covestro AG	3,67 %	<b>TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)</b>	<b>77 912</b>
Summit Materials, Inc.	3,08 %		
PlayAGS Inc.	2,84 %	<i>Au 31 décembre 2024</i>	<b>Pourcentage de l'actif net</b>
CI Financial Corp.	2,75 %	<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR</b>	
Air Transport Services Group Inc.	2,57 %	<b>POSITIONS ACHETEUR</b>	
Atlantica Sustainable Infrastructure PLC, 4,125 %, 15 juin 2028	2,53 %	Matériaux de base	5,33 %
Hess Corp.	2,51 %	Biens de consommation cyclique	12,67 %
Revelyst Inc.	2,36 %	Biens de consommation non cyclique	11,14 %
Cargo Aircraft Management Inc. 4,75 % 1 <sup>er</sup> février 2028	2,20 %	Énergie	10,75 %
Bally's Corp.	1,96 %	Services financiers	21,96 %
Everi Holdings Inc. 5 % 15 juillet 2029	1,85 %	Soins de santé	0,01 %
Zuora Inc.	1,74 %	Produits industriels	25,53 %
		Technologies	19,49 %
<b>POSITIONS VENDEUR</b>		<b>RÉPARTITION PAR POSITION VENDEUR</b>	
International Paper Co.	(5,32 %)	Matériaux de base	(6,43 %)
SLB	(4,24 %)	Produits industriels	0,00 %
Chevron Corp.	(2,80 %)	Énergie	(8,66 %)
CONSOL Energy Inc.	(1,62 %)	Technologies	0,00 %
United States Steel Corp., option de vente, 47 \$, 17 janvier 2025	(0,53 %)		
First Majestic Silver Corp.	(0,47 %)		
United States Steel Corp., option de vente, 31 \$, 17 janvier 2025	(0,06 %)		
United States Steel Corp., option d'achat, 47 \$, 17 janvier 2025	(0,03 %)		
United States Steel Corp., option de vente, 28 \$, 17 janvier 2025	(0,02 %)		
Air Transport Services Group Inc. option d'achat, 22,50 \$, 21 mars 2025	0,00 %		
Smartsheet Inc., option d'achat, 60 \$, 16 janvier 2026	0,00 %		
	<u>84,64 %</u>	<b>TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)</b>	<b>77 912</b>
<b>TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)</b>	<b>77 912</b>		

Les 25 titres les plus importants du Fonds, en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds, sont présentés conformément au Règlement 81-106.

Les placements du portefeuille de placements peuvent varier en fonction des opérations en cours du Fonds. Les mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements sont disponibles dans les soixante jours suivant la fin de chaque trimestre.

Cette page est volontairement laissée vide.